

COMMUNE D'ETTERBEEK
Aménagement du Territoire
Avenue d'Auderghem, 113-117
1040 ETTERBEEK

V/Réf : votre courrier du 22/03/2017
N/Réf. : AA/AH/ETB-2.0216/s.602_CT
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Madame, Monsieur,

Objet : ETTERBEEK. Rue Fétis, 56. Demande de permis d'urbanisme portant sur la rénovation et l'agrandissement d'une maison unifamiliale. Avis de la CRMS.

En réponse à votre courrier du 22/03/2017 sous référence, le dossier a été porté à l'ordre du jour de la CRMS du 29/03/2017.

La demande concerne une maison traditionnelle bourgeoise réalisée à la fin du XIXe siècle en style éclectique d'inspiration néo-classique. Elle appartient à une enfilade de trois maisons d'expression identique (nos 52-54-56 : composition de façade, socle en pierre bleue, continuité des corniches, menuiseries extérieures, etc.), le n°54 se distinguant par une lucarne-pignon.

La maison concernée se situe dans la zone de protection du parc Félix Hap, classé comme site par arrêté du 29/06/2000. La demande vise la rénovation intérieure du bien ainsi que son extension en façade arrière donnant vers le parc classé et la modification du volume en toiture avant.

Le projet ne porte pas atteinte au bien protégé et à sa zone de protection : la CRMS ne formule dès lors pas de remarques particulières sur l'extension prévue en façade arrière pour autant que les prescriptions urbanistiques en vigueur soient respectées.

En revanche, la Commission n'est pas favorable aux modifications envisagées en façade avant et particulièrement en toiture avant. Cette intervention ne respectant pas la volumétrie originelle, elle serait préjudiciable à la composition néoclassique d'ensemble des trois façades. Afin de préserver la valeur architecturale et patrimoniale de l'ensemble visé, la CRMS plaide pour le respect des volumes de toiture et des caractéristiques architecturales côté rue et demande de concentrer les extensions envisagées en façade arrière.

S'il y a lieu, la DMS proposera à la Commission de concertation de conditions supplémentaires pour améliorer le projet.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. AUTENNE
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

c.c. à : BDU-DMS : H. Lelièvre
BDU-DU : V. Henry